

LE DOSSIER

5

Mauritanie, la démocratie au coup par coup

COORDONNÉ PAR RICCARDO CIAVOLELLA ET MARION FRESIA

INTRODUCTION AU THÈME

ENTRE DÉMOCRATISATION ET COUPS D'ÉTAT

HÉGÉMONIE ET SUBALTERNITÉ EN MAURITANIE

En 1994, *Politique africaine* se demandait si la Mauritanie vivait un « tournant démocratique ¹ ». Près de quinze ans plus tard, la question se pose encore. Au début des années 1990, le colonel Maouyyia Ould Sid'Ahmed Taya (« Taya »), qui avait pris le pouvoir en 1984, avait finalement décidé d'ouvrir le pays au multipartisme et aux élections au suffrage universel, ce qui lui permit de devenir, en 1992, le premier président démocratiquement élu. En 2005, le coup d'État du colonel Ely Ould Mohammed Vall (« Ely ») mit fin au règne de Taya, ouvrant une nouvelle transition démocratique qui a conduit à l'élection, en 2007, de Sidi Ould Cheikh Abdallahi (« Sidioca »), occasionnant un passage de pouvoir inédit entre un militaire et un civil. En août 2008, un autre militaire prenait le pouvoir par la force : le général Mohammed Ould Abel Aziz (« Aziz ») instaurait un Haut Conseil d'État militaire, tout en promettant lui aussi une transition vers un « vrai » gouvernement civil et démocratique. Après avoir réuni notables, administrateurs et politiciens autour d'« États généraux de la démocratie » fin 2008, Aziz a appelé les citoyens mauritaniens à choisir

1. P. Bonte et H. Guillaume, « Mauritanie : questions pour l'avenir », *Politique africaine*, n° 55, octobre 1994, p. 2-9.

un nouveau Président par la voie des urnes le 6 juin 2009, en se présentant lui-même comme le « candidat du changement constructif ». Face aux pressions internationales et au boycott annoncé par une partie des forces politiques ayant condamné le coup d'État – rassemblées dans le Front national pour la défense de la démocratie (FNDD) –, Aziz a accepté de reporter les élections au 18 juillet, selon un accord soutenu par la communauté internationale. À l'heure où ces lignes sont écrites (début juin), il est difficile de prévoir ce qu'il résultera de ce compromis : en permettant la participation de toutes les forces politiques, celui-ci augure peut-être d'une normalisation de cette énième « transition » ouverte en 2008, mais il pourrait tout aussi bien contribuer à offrir une légitimité inespérée aux putschistes en cas de victoire dans les urnes. L'annonce de candidature d'Ely complique néanmoins la donne dans la mesure où celle-ci pourrait représenter un compromis entre la volonté du groupe dirigeant d'assurer la stabilité du pouvoir et les demandes d'une communauté internationale rassurée par ce personnage encore considéré comme un « champion de la démocratie » depuis la transition de 2005-2007.

En Mauritanie comme ailleurs sur le continent, l'alternance entre coups d'État et tentatives de démocratisation soulève de nombreuses interrogations. Par définition, le coup d'État marque un moment de rupture de l'ordre constitutionnel, de même que la transition démocratique devrait constituer un moment de changement et d'ouverture. La démocratisation a été annoncée à maintes reprises comme une solution radicale aux problèmes de « gouvernance » du pays – manipulation électorale, clientélisme et surtout emprise de l'armée sur la vie politique. Toutefois, les coups d'État et les tentatives de démocratisation ne doivent pas être interprétés comme les deux extrêmes du pendule de la politique mauritanienne : les putschistes ont toujours voulu mettre fin à une démocratisation à leurs yeux défailante et proposer une transition militaire censée permettre d'instaurer une démocratie « véritable ». Et toutes les tentatives de démocratisation ont été interrompues par des responsables militaires qui, de manière apparemment paradoxale, avaient été appelés à en assurer la tutelle.

Ce dossier spécial de *Politique africaine* se propose d'interroger et de mesurer la portée de ces reconfigurations et leurs conséquences sur la politisation de la société mauritanienne à l'échelle nationale mais aussi locale. D'un côté, les articles proposés analysent les effets micropolitiques du processus de démocratisation entamé au début des années 1990 (Leservoisière) et la structuration de l'élite autour des enjeux économiques « extravertis » en mettant en exergue la relation entre la compétition pour les ressources et la formation d'un bloc hégémonique (Choplin et Lombard). De l'autre, les contributions mettent l'accent sur les enjeux politiques et sociaux de certaines questions d'actualité

qui ont ressurgi au cœur de la scène publique mauritanienne et ont été présentées comme « menaçantes » pour l'ancrage durable de la démocratie, tel le retour des réfugiés du Sénégal et du Mali (Fresia) et la question de l'islamisme (Jourde).

GRAMSCI À NOUAKCHOTT : QUELQUES CLÉS DE LECTURE

Avant de pénétrer plus avant dans l'analyse des bouleversements politiques de ces dernières années, il est indispensable de revenir brièvement sur la première tentative de démocratisation amorcée sous le régime Taya et de proposer quelques clés de lecture des processus en cours. En 1992, le gouvernement militaire du colonel Taya avait accepté d'organiser des élections « libres » tout en conservant l'appui des secteurs stratégiques de l'armée. L'élargissement de la compétition politique, cependant, n'a pas changé fondamentalement la structure de l'élite politico-économique. Au début des années 1990, P. Marchesin avait démontré comment une « classe politico-commerciale » était en train de conquérir une place hégémonique au sein de l'État mauritanien². Cette « classe dominante » était constituée essentiellement de groupes d'intérêts issus de certaines tribus maures des régions du Nord comme l'Adrar (Idawali, Awlad Busba, Smassid) qui avaient su réactualiser leur vocation commerciale en occupant les secteurs clés de l'appareil politique et administratif³. Or, cette élite politico-commerciale qui a semblé atteindre son objectif hégémonique sous le règne militaire de Taya, n'a pas du tout été remise en cause par la démocratisation. Cette « élite recyclée » a pu, au contraire, assurer la stabilité de son pouvoir, sous la tutelle de l'armée, grâce à des pratiques clientélistes qualifiées par certains de « tribales » dans le contexte de compétition électorale, et en opérant une assimilation des élites de l'opposition, issues de groupes sociaux comme les « Négro-Mauritaniens » et les *harâtîn* (descendants d'esclaves de la société maure).

Il faut attendre 2003 pour que la stabilité du pouvoir soit ébranlée pour la première fois. La menace venait alors d'un groupe d'officiers subalternes originaires de l'Est du pays (les Cavaliers du changement) qui souhaitaient renverser le pouvoir tayviste. Cette tentative fut éventée par l'intervention des deux principaux alliés militaires du président Taya, représentant eux aussi les mêmes groupes d'intérêts, les colonels Ely et Aziz. Les coups d'État

2. P. Marchesin, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Paris, Karthala, 1992, en particulier, p. 257-292.

3. P. Bonte, « Faire fortune au Sahara : permanences et ruptures », *Autrepart*, n° 16, 2000, p. 49-65.

réussis par ces derniers en 2005 et 2008 ont donc été une forme de reconfiguration d'un même système de pouvoir dominé par l'armée et non pas son bouleversement.

L'alternance entre coups d'État et démocratisation invite ainsi à réfléchir non seulement sur les éléments de rupture, mais également sur les continuités de dynamiques politiques de longue ou de moyenne durée. Depuis les années 1980, cette problématique a constitué la toile de fond d'un débat africaniste qui s'est inspiré de notions clés de la pensée d'Antonio Gramsci que nous mobiliserons ici⁴. La situation mauritanienne se prête à ce type de lecture dans la mesure où elle présente un *bloc historique* (l'élite politico-économique) qui conserve son *hégémonie* au-delà des changements institutionnels grâce à deux facteurs en particulier : d'un côté, la tutelle d'une armée qui associe le consensus à la domination (par une certaine rhétorique de légitimation, celle de l'état d'urgence) ; de l'autre, des pratiques – le clientélisme, la corruption et le « tribalisme » – qui mettent en relation étroite l'État et la *société civile* au sens gramscien. Cependant, un processus de « politisation » de la société en marge du système « démocratique » formel laisse penser que la recherche hégémonique des élites au pouvoir, si elle n'est pas en crise, traverse une zone de turbulences à cause de l'alternance « schizophrénique » de mobilisation et de désillusion politique qui se manifeste régulièrement au niveau populaire. De fait, par-delà l'analyse des recompositions de la structure élitiste proposée ici, nous prêterons une attention particulière aux formes culturelles et politiques *subalternes*, certes occultées par le discours dominant, mais qui y sont intimement liées.

Loin de constituer l'héritage dans la modernité étatique de groupes sociaux qui ne seraient « pas encore » rentrés dans l'histoire, la subalternité se définit comme une condition historique produite par un système hégémonique qui tend à dépolitiser les masses ou à en atténuer la contestation potentielle par la construction d'un consensus. Dans un cadre simplifié, le bloc hégémonique de l'élite et les subalternes « apolitisés » constitueraient alors les deux pôles opposés (et étanches) de la société politique. Le contexte mauritanien pourrait se prêter à une telle interprétation dichotomique, de larges strates de la population étant souvent complètement écartés des prises de décisions politiques. C'est le cas notamment de certains groupes statutaires d'origine servile (de la composante maure comme des groupes « négro-mauritaniens » haalpulaaren, soninké, wolof et bambara) qui subissent encore une dépendance de facto envers leurs « anciens maîtres » ; des populations rurales les plus pauvres et les plus enclavées, surtout d'origine nomade ; ou, plus récemment, de groupes dont la reconnaissance des droits n'est pas complète, comme certains rapatriés du Sénégal et du Mali. Cette apparente dichotomie élite/subalternes recouvre

pourtant une réalité sociale bien plus complexe et doit plutôt se comprendre comme les deux pôles d'un vaste continuum dans lequel s'inscrivent les rapports sociaux. S'appuyant sur ce cadre théorique, cette introduction a ainsi pour ambition de mettre en relation les modes de gouvernement avec les formes subalternes du politique en Mauritanie.

LA RHÉTORIQUE DE L'ÉTAT D'URGENCE

Lorsque le général Aziz prend le pouvoir en août 2008, il affirme vouloir « sauvegarder les acquis démocratiques » en accusant le président déchu d'avoir violé « les dispositions de la Constitution », de ne rien avoir fait contre « une crise socio-économique d'une extrême gravité » marquée en particulier par la hausse vertigineuse des prix des denrées alimentaires, d'avoir « créé un climat propice à la généralisation de la mauvaise gestion, du détournement des deniers publics et de la corruption ». L'intervention prétorienne était alors présentée comme nécessaire pour empêcher le risque d'explosion « de troubles graves d'ordre tribal et ethnique⁵ ». Comme nous verrons plus loin, il s'agit là d'un recours à un répertoire connu de la rhétorique politique mauritanienne et des pouvoirs prétoriens en général, utilisé également par Ely pour justifier son putsch de 2005 : la déclaration d'une situation d'urgence pour redresser la démocratie et lutter contre la pauvreté et la corruption. La légitimité des coups d'État se construit également sur l'idée d'un risque de troubles ethno-tribaux, en renvoyant l'instabilité potentielle du pays non seulement à une mauvaise gestion politique et économique, mais aussi à une nature intrinsèquement anarchiste de la société. Dans ce cadre, le prétorianisme en Mauritanie est élevé, symboliquement, au rang de ressource clé pour l'unité et la stabilité du pays – une sorte de gardien de la patrie autrefois représentée par le parti unique. L'armée apparaît ainsi comme la solution contre l'émiettement partisan d'une société qui s'autoreprésente comme divisée par des fractures raciales et ethniques, ainsi que par des clivages statutaires et des compétitions tribales.

4. R. Fatton, « Gramsci and the legitimization of the State. The case of the Senegalese passive revolution », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 19, n° 4, 1986, p. 729-750 ; P. Geschiere, « Hegemonic regimes and popular protests – Bayart, Gramsci and the State in Cameroon », in W. van Binsbergen, F. Reijntjens, G. Hesselings, (eds.), *State and Local Community in Africa*, Bruxelles, CEDAF (*Les Cahiers du Cedaf*, n° 2-3-4), 1986, pp. 309-348 ; J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989 ; P. Chabal, *Power in Africa: an Essay in Political Interpretation*, New York, Palgrave Macmillan, 1993.

5. Toutes les citations ci-dessous proviennent du message à la nation du général Mohammed Ould Abdel Aziz, 17 août 2008.

Le refrain est connu. Mais, par-delà cette rhétorique manipulatrice, cette stratégie discursive dévoile un sentiment d'instabilité prégnant dans la société mauritanienne. Le pays se trouve aujourd'hui confronté à des dynamiques nouvelles d'ordre interne et international. Deux thèmes en particulier ont suscité de nouvelles craintes ou de nouveaux espoirs dans le pays : l'essor de l'islam comme objet de débat ou comme cause de mobilisation politique, et le retour des citoyens mauritaniens réfugiés au Sénégal depuis le conflit dit « ethnique » de 1989-1991. Autour de ces questions, les différents hommes forts ont articulé leurs stratégies de légitimation d'une manière assez classique pour un pouvoir prétorien, en alternant discours alarmistes et messages rassurants, ou plus simplement en profitant d'une situation de tension et de mécontentement pour se présenter comme les sauveurs du pays.

À propos de l'islam politique, l'article de Cédric Jourde montre comment le débat sur la question en Mauritanie se pose à la jonction de plusieurs phénomènes : entre la formulation de catégories simplistes construites sur le plan international et les dynamiques internes qui ont vu l'émergence de partis « islamistes » sur la scène politique et de mouvements religieux radicaux auprès de certaines couches sociales parmi les plus défavorisées. Certaines attaques terroristes à l'encontre de postes militaires ou même de touristes français ont alimenté l'assimilation de l'islam politique mauritanien, pourtant fort complexe, à celui d'un simple fondamentalisme terroriste de matrice al-qaidiste. Jourde nous offre une sorte d'archéologie des catégories de l'islam incorporées au langage politique de l'élite mauritanienne depuis l'époque coloniale, pour montrer ensuite comment les simplifications du phénomène « islamiste » ont été réappropriées par les gouvernants du pays dans le cadre de leur participation à la lutte globale contre la « terreur »⁶. Aux extrêmes, nous retrouvons les tons alarmistes de Taya entre 2003 et 2005, faisant suite à une première tentative de coup d'État militaire, et d'Aziz lorsqu'il a dénoncé l'intégration de partis soi-disant « islamistes » au gouvernement démocratique de Sidioca. La stratégie de ces Présidents a consisté à représenter l'islamisme politique comme une force menaçante d'origine étrangère qui aurait néanmoins pénétré la Mauritanie et qui aurait été reprise par des groupes politiques internes.

L'association entre « menace terroriste » et « menace étrangère » est une rhétorique fréquente de l'état d'exception qui n'est pas sans relation avec la diffusion d'un discours sur l'autochtonie⁷ qui semble s'enraciner en Mauritanie, alors que l'héritage nomade d'une bonne partie de la population aurait pu laisser penser, au contraire, à une faible attache au terroir⁸. Marion Fresia montre également comment ces discours sur l'autochtonie réapparaissent aujourd'hui sur fond de forte racialisation des rapports sociaux avec le rapatriement des réfugiés mauritaniens depuis le Sénégal, et rappelle à quel point

le vieux débat sur l'histoire du peuplement de la Mauritanie et la délimitation de sa frontière Sud est encore loin d'être clos⁹. Avec le coup d'État de 2005, la question, extrêmement sensible et longtemps restée taboue, du retour des ressortissants mauritaniens, chassés ou déportés vers le Sénégal et le Mali lors des persécutions « ethniques » de 1989-1991, a refait surface sur la scène publique nationale et structure depuis lors différentes reconfigurations politiques, à l'échelle nationale comme locale. Quoique impliqués dans les exactions commises à l'époque (ou, du moins, informés de celles-ci¹⁰), les nouveaux gouvernants militaires ont vite compris l'importance de promettre le rapatriement des réfugiés, dont le plan avait été mis en place par le gouvernement démocratique de Sidioca. Cette opération apparaissait nécessaire afin de satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds et d'apaiser une tension toujours latente au sein de l'opposition interne et en exil, issue de la composante « négro-mauritanienne » et s'étant toujours considérée comme discriminée par un pouvoir accaparé par les « Maures blancs »¹¹. Dans le même esprit, et préparant sa candidature aux élections de 2009, Aziz a réitéré l'engagement du gouvernement à poursuivre l'opération de rapatriement pour effacer la tâche du « passif humanitaire » de la mémoire nationale.

6. « Islamism in North Africa IV : The islamist challenge in Mauritania : threat or scapegoat ? », *Middle East/North Africa Report*, n° 41, International Crisis Group, 11 mai 2005.

7. A. Cutolo et P. Geschiere, (dir.), « Enjeux de l'autochtonie », *Politique africaine*, Paris, Karthala, n° 112, décembre 2008.

8. R. Ciavolella, *Les Peuls et l'État en Mauritanie. Une anthropologie politique de la marginalité chez les Fulaafse du centre-sud*, Paris, Karthala (sous presse). Récemment, Choplin démontrait également comment le « péril étranger » hante les discours politiques mauritaniens à propos de la migration internationale, intégrant la catégorie de « clandestin » imposée par la communauté internationale dans l'élaboration de l'idée d'une invasion du pays de la part de populations « subsahariennes » ; A. Choplin, « L'immigré, le migrant, l'allochtone : circulations migratoires et figures de l'étranger en Mauritanie », *Politique africaine*, n° 109, mars 2008, p. 73-90.

9. I. A. Sall, *Mauritanie du Sud : conquêtes et administration coloniales françaises, 1890-1945*, Paris, Karthala, 2007 ; R. Ciavolella, « Fantasmer sur les hommes, tracer les frontières. L'histoire des frontières méridionales de Mauritanie », *Studia Africana*, n° 19, 2008, p. 62-70 ; O. Leservoissier, *La Question foncière en Mauritanie : terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*, Paris, L'Harmattan, 1994.

10. Le colonel Ely avait été l'un des plus fidèles collaborateurs de Taya, en tant que directeur de la Sécurité nationale, au moment des politiques discriminatoires envers les composantes « négro-mauritaniennes ».

11. Le chef de l'État a toujours été un « Maure blanc ». La seule exception, anodine mais digne d'être citée, est représentée par la phase d'interrègne entre la démission d'Aziz le 15 avril 2009 et les élections dites démocratiques du mois de juin. Le général devant se présenter comme candidat civil, le président du Sénat Bâ Mamadou dit M'Baré a assumé la charge *ad interim*. Élu lors de la transition démocratique de 2007 même s'il avait été membre du parti présidentiel de Taya, ce noble denyianke de la région du Gorgol ne s'est jamais opposé au coup d'État de 2008. Notons cependant que le général Mohamed Ould Ghazouani, parmi les principaux alliés de Taya, d'Ely et puis d'Aziz, assume la présidence du HCE pour imposer le contrôle militaire sur la préparation des élections, partageant ainsi le rôle de chef de l'État avec le Président officiel.

Depuis la prise du pouvoir d'Ely, les gouvernants ont aussi évoqué la nécessité d'un « pardon » pour permettre la « réconciliation nationale ». La bonne disposition des militaires au retour des réfugiés négro-mauritaniens est, à ce titre, surprenante et courageuse, d'autant que dans les années 1980 ils appartenaient tous aux courants de l'armée qui visaient à l'arabisation du pays. Cependant, il est aisé de constater que le mot « pardon » ne s'accompagne jamais de l'identification des personnes ou des groupes politiques ou sociaux, responsables des exactions, qui devraient faire l'objet de la clémence populaire. Vingt ans après, les « événements » de 1989 sont encore expliqués par les régimes en place comme le produit de conflictualités ethniques ancestrales ou comme des faits dont on n'a pas vraiment besoin de redécouvrir les causes et les raisons au nom d'une nécessaire pacification actuelle sous le signe de l'islam¹².

LA DÉMOCRATIE À PAS DE GUÉPARD¹³

Si l'on s'en tient à la rhétorique de légitimation des différents gouvernants civils et militaires, on peut considérer que les coups d'État et la transition démocratique entre 2005 et 2009 ont pu avoir une fonction rédemptrice en permettant d'« expier » les maux des régimes déchus. Les changements se sont toujours présentés comme des solutions exceptionnelles pour *redresser* une situation qui, partant de bases positives, aurait, à un certain moment, dévié de son bon chemin. Ce fut le cas de la *re-structuration* pour Taya, puis de la *re-démocratisation* d'Ely et enfin de la *rectification* d'Aziz. Classiquement, le *leitmotiv* de tout nouveau chef d'État a consisté à accuser de corruption les gouvernants précédents, en se proposant d'extirper ce fléau qui empêcherait le pays d'accéder à une plus juste répartition des richesses. Pour preuve, lors de sa tournée à l'intérieur du pays, afin de préparer sa campagne présidentielle de 2009, Aziz a alarmé la population en annonçant qu'« une minorité s'efforce à le bloquer et à ramener le pays en arrière [...] ». S'adressant « à ceux qui réclament le retour à la gabegie », le général affirmait ainsi :

« leur époque est révolue et le peuple mauritanien n'acceptera plus le cercle vicieux dans lequel ils ont placé le pays [...]. Que ces gens-là sachent que leurs dossiers existent et que nous les détenons. Ils ont volé le pays et l'ont corrompu mais leurs scénarios sont désormais connus et le peuple est parfaitement au courant de leurs véritables desseins et de leurs réelles intentions¹⁴. »

La mise en accusation de ces « gens-là », présentés comme une force obscure et invisible, ne peut être que bien accueillie par une opinion publique critique

et accablée par une corruption généralisée. Le général réussit ainsi à se légitimer tout en respectant le plus solide silence sur le système politico-économique de « ces gens-là » qui se maintient précisément par de telles pratiques.

Depuis les premières promesses de changements de Taya dans les années 1980 et en dépit des variations de régime, il y a en Mauritanie une profonde stabilité du système de pouvoir. Une continuité des individus et des groupes d'intérêts s'étale sous tous les différents régimes. Les plus importants protagonistes du régime de Taya, de la transition d'Ely, de l'expérience démocratique de Sidioca et enfin du « mouvement rectificatif » d'Aziz sont souvent les mêmes, et gardent des liens étroits – de parenté ou clientélistes – entre eux. La seule exception à cette généralité, si l'on s'en tient aux Présidents, est incarnée par Sidioca qui n'a guère eu de relations politiques faciles avec Taya. Il a pourtant représenté le candidat de la « continuité » au temps de la transition. Quoique jugeant positive la transition démocratique de 2005-2008, B. N'Diaye a estimé que le « bloc hégémonique fait d'affaires oligopolistiques contrôlées par les membres de la tribu de Taya (Smassid) et ses tribus alliées (par exemple, les Awlad Busba du numéro un et deux de la junte [Ely et Aziz, nda]), tout comme par leurs alliés dans les secteurs administratifs et financiers de l'État¹⁵ ». Ce bloc hégémonique aurait orienté sa préférence pour Sidioca – alors présenté comme indépendant – pour l'élection de 2007 en estimant pouvoir ainsi éviter le danger d'un président hors de son contrôle, qui aurait pu être Ahmed Ould Daddah, opposant historique de Taya. Sidioca assumait ainsi le rôle d'homme de la continuité jusque-là destiné à Zeine Ould Zeidane, ancien gouverneur de la Banque centrale sous Taya et Ely, et parent affiné d'un ancien général devenu l'un des hommes les plus riches du pays (M. Ould Boukhreiss).

12. Dans le vocabulaire politique, les persécutions de 1989 sont définies en arabe par le mot *lahdath*, qui correspond, en français, à « événements », offrant implicitement une lecture dépolitisée et « fataliste » du conflit. Les victimes des persécutions préfèrent quant à elles au contraire utiliser le mot *favda* qui traduit la notion d'anarchie et désordre. En se présentant à Kaédi, ville principale de la moyenne vallée du fleuve Sénégal dont sont issus certains groupes de l'opposition « négro-mauritanienne » et théâtre d'une partie des « événements » en 1989, le général Aziz a tout dernièrement repris cette rhétorique dépolitisante en se référant aux « événements », en les décrivant simplement comme causés « par l'ignorance et la barbarie de l'homme ». Discours de Mohamed Ould Abdel Aziz à Kaédi, le 10 avril 2009, <http://www.avomm.com/Discours-de-Mohamed-Ould-Abdel-Aziz-a-Kaedi_a8237.html>.

13. Ce titre fait écho à la fois à l'ouvrage de R. Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003, et au transformisme italien évoqué par *Le Guépard* de Tomasi di Lampedusa (éd. Feltrinelli, 1958).

14. Discours du chef de l'État devant les populations de Sélibaby, 10 avril 2009.

15. B. N'Diaye, « To “midwife” – and abort – a democracy : Mauritania's transition from military rule, 2005-2008 », *Journal of Modern African Studies*, vol. 47, n° 1, 2009, p. 145.

Ould Zeidane allait pourtant être nommé Premier ministre dans le premier gouvernement de Sidioca jusqu'à son remplacement par Yahya Ould El Waghf. Ould Zeidane évincé, le deuxième gouvernement a ainsi vu le « retour triomphant des figures dominantes de l'époque de Taya », montrant des « signes d'une nostalgie autoritaire associée à la perception populaire [...] que les leaders démocratiques manquaient de direction ¹⁶ ». Le putsch d'Aziz a profité de cette faiblesse, en diluant l'idée d'une continuité de l'élite au pouvoir par la nomination au gouvernement de technocrates et de personnalités issues de l'opposition. « L'assimilation » de l'ex-président de Conscience et Résistance – mouvement resté longtemps dans la clandestinité – comme commissaire aux droits de l'homme en constitue l'exemple le plus marquant.

Ces dynamiques témoignent d'un certain antagonisme au sein de l'élite, à l'aune duquel on peut comprendre, par exemple, la substitution de la tribu Smassid de l'ancien président Taya par les Awlad Busba d'Ely et Aziz au sommet de la compétition « segmentaire ». Ces dynamiques sont également le gage d'une certaine flexibilité du pouvoir dans sa capacité à opérer une « assimilation moléculaire », de tonalité gramscienne, par la pratique du *spoils system* et du dosage ethnique dans la redistribution des postes de pouvoir entre les différentes composantes de cette élite. Cependant, ce dynamisme au sein de l'élite masque souvent une reconfiguration de la distribution du pouvoir entre les mêmes groupes. Les hiérarchies militaires sont parties prenantes de cette compétition par leur participation directe au pouvoir et à la distribution des ressources. Elles peuvent cependant avoir recours à leur pouvoir prétorien pour s'imposer comme arbitres du jeu, tout en justifiant leur interventionnisme par une neutralité revendiquée au titre de représentants *super partes* de la nation ¹⁷.

Ces « révolutions passives » que sont les coups d'État et les démocratisations ¹⁸ s'articulent ainsi autour d'enjeux économiques qui demeurent, par-delà les changements institutionnels, au centre de la compétition entre des groupes consolidés que, dans le registre gramscien, on appellerait des « coteries » (*consorteria*) ¹⁹ : liés par des relations de type privé (parenté, amitié, alliances), sans pour autant constituer un simple produit de positions sociales préétablies (la tribu), ils poursuivent l'accaparement privé d'intérêts économiques et politiques publics. À ce propos, l'article de Choplin et Lombard montre que, dans un contexte d'extraversion et de globalisation économiques, les groupes dominants entrent dans une nouvelle phase de concurrence pour le contrôle des ressources du pays : l'exploitation des ressources naturelles, dont les mines, la pêche ou le pétrole *off-shore*, vouées à l'exportation ; le commerce de toutes sortes de biens ; la manne financière constituée non par le prélèvement fiscal interne, mais par les taxes douanières et l'aide au développement.

Aujourd'hui, la compétition politique semble effectivement bouleversée par la transformation du système économique : d'un côté, les ressources s'amenuisent avec une manne pétrolière qui semble n'être qu'un mirage et une aide financière européenne bloquée pour cause d'interruption du processus démocratique ; de l'autre, de nouvelles formes de financements – en provenance en particulier de la Libye, des pays du Golfe et de la Chine – semble réorienter les attaches extérieures à partir desquelles l'élite politico-économique s'est forgée et se maintient.

MOBILISATION ET DÉSILLUSION POPULAIRE

Une continuité de l'élite n'implique pas forcément une invariabilité des modes de gouvernement qui restent susceptibles de changer en fonction des transformations institutionnelles, des relations géopolitiques ou d'autres facteurs. Cette continuité que constitue l'« extraversion », au sens de J.-F. Bayart²⁰, du pouvoir mauritanien est néanmoins à la base d'une forte et stable déconnexion entre l'élite et le reste de la population mauritanienne. En trouvant les ressources nécessaires à la consolidation du pouvoir en dehors de l'espace national, la classe dirigeante du pays peut facilement se soustraire d'un lien de responsabilité avec les sujets.

La transition d'Ely et l'expérience démocratique de Sidioca auraient dû rétablir ce type de lien, annonçant de nouvelles perspectives pour « une population paupérisée et une élite "écrémée" », comme l'avait souligné Ould Mohamedou²¹. Elles ont représenté, à l'instar de la première démocratisation de Taya, une sorte d'*illusio* vertueuse pour reprendre les termes de Zekeria Ould Ahmed Salem²². Tout en étant conscients des détournements des principes

16. *Ibid.*, p. 149.

17. La tutelle de l'armée pendant toutes les évolutions est bien expliquée par la présence continue d'un homme fidèle des militaires (Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Lemine) au poste de ministre de la Défense dans tous les gouvernements de Sidioca et dans le gouvernement de transition d'Aziz.

18. Alain Antil avait ainsi parlé de « révolution de palais » à propos du coup d'État de 2005. Voir A. Antil, « La Mauritanie après le putsch de 2005 », *Politique étrangère*, n° 4, 2005, p. 809-819.

19. A. Gramsci, *Cahiers de prison*, Paris, Gallimard, 1990 (en particulier Cahier 14 (I)).

20. J.-F. Bayart, « Africa in the world : an History of extraversion », *African Affairs*, n° 99, 2000, p. 217-267.

21. M.-M. Ould Mohamedou, « Variation sur l'usage du coup d'État en Mauritanie », *Le Monde diplomatique*, novembre 2005. L'auteur de cet article est devenu ministre des Affaires étrangères sous la « rectification » d'Aziz.

22. Z. Ould Ahmed Salem, « La démocratisation en Mauritanie. Une "illusio" postcoloniale ? », *Politique africaine*, n° 75, octobre 1999, p. 131-146.

démocratiques, les gouvernés ont pu trouver dans l'ouverture au pluralisme de nouvelles possibilités de mobilisation qui changent la nature et les équilibres des rapports de pouvoir. L'article d'Olivier Leservoisier témoigne de ces transformations dans les rapports gouvernants/gouvernés qui se sont opérées dans le contexte de démocratisation. En portant son attention sur les évolutions de la condition de groupes statutaires subordonnés de la société haalpulaaren dans la vallée du fleuve Sénégal, l'auteur montre que, sous l'impression de continuité et de stabilité de la classe dirigeante au sommet de l'État, la démocratisation du jeu politique a permis une mobilisation politique inédite de ces communautés. À l'instar du cas béninois étudié par R. Banégas, on peut ainsi considérer qu'en Mauritanie « la démocratisation n'a certes pas bouleversé la structure du « bloc hégémonique » (Gramsci) mais elle s'est accompagnée de transformations profondes de l'espace public²³. »

Ce constat optimiste ne doit pourtant pas tromper : ces nouvelles formes de mobilisation politique, favorisées par la démocratisation ou par les concessions nécessaires aux gouvernements militaires, ne se sont, pour l'heure, jamais traduites par la consolidation d'instances politiques nationales à vocation représentative – tels des partis politiques –, se limitant à constituer des groupes de pression guidés par des intérêts particuliers et souvent très localisés comme dans le cas des groupes statutaires dépendants évoqués par Leservoisier. Même si certains partis, rassemblés au sein du FNDD, ont annoncé dans un premier temps le boycott des élections de 2009 pour défendre la « légalité démocratique » de Sidioca, les forces de l'opposition, ainsi que la soi-disant « société civile » structurée en groupe d'intérêts, ont souvent fait montre d'une certaine disposition à la connivence avec le pouvoir. En témoigne la forte propension de certains représentants de l'opposition à changer de camp, tout comme la distance entre les revendications officielles des groupes d'opposition et les populations non politisées qu'ils voudraient représenter. Pour preuve également, l'opposition négro-mauritanienne, mobilisée autour de la question du règlement du passif humanitaire, s'est souvent limitée à la revendication de réparations pour l'élite urbaine et sédentaire de la vallée, laissant hors de toute représentation les populations pastorales qui ont pourtant été les principales victimes des persécutions de 1989-1991²⁴. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre l'invisibilité, aux yeux de l'opposition négro-mauritanienne, des populations peules réfugiées au Mali (Fulaaße et Fulße jeeri), exclues jusqu'à présent du plan de rapatriement, et de leurs communautés d'origine restées en Mauritanie, traditionnellement marginalisées dans la compétition politique pour le pouvoir et dans l'opposition²⁵.

La trajectoire de ces groupes peuls est exemplaire de la marginalité dont souffrent la plupart des Mauritaniens, déconnectés à la fois du bloc hégémonique

au pouvoir et de l'opposition. Elle est aussi révélatrice de la déception que le dernier coup d'État a pu représenter pour certaines catégories sociales. Au temps de la transition démocratique de 2007, en effet, ces communautés pastorales se sont engagées pour la première fois dans une tentative de participation au jeu politique, réagissant avec espoir à une histoire de discriminations et d'exclusion²⁶. Mais, juste après le coup de 2008, un jeune urbain issu de cette communauté parlait ironiquement de « mouvement rotatoire²⁷ » pour évoquer un ajustement au sein de la même coterie. Rappelant la notion de « révolution passive », cette métaphore « populaire » témoigne à elle seule de la désillusion des attentes et des espoirs suscités par le processus de démocratisation. Ce coup d'État d'août 2008 et le mouvement de rectification qui a suivi ont vraisemblablement constitué le climax du processus de déconnexion politique de la population mauritanienne, mettant un terme aux petits acquis de la démocratisation : il en était donc fini de cette perception commune que les élections démocratiques pouvaient attribuer aux subalternes un pouvoir, même infime, d'influence sur le politique et de contrôle sur les dirigeants.

Dans une perspective du politique par le bas, cette inaccessibilité du pouvoir, doublée aujourd'hui par la désillusion envers toute transition démocratique engendrée par les multiples coups d'État militaires, se traduit par un sentiment répandu de solitude chez de nombreux Mauritaniens, membres des catégories subalternes, face à la précarité d'une vie qui, à leurs yeux, ne dépend plus que des aléas du destin ou de la *baraka* et de l'effort individuel. Pour reprendre l'expression d'Ould Ahmed Salem, « la plupart des Mauritaniens disent ne pas croire que leur devenir ou que des choses comme la richesse, le bonheur individuel ou collectif, soient du ressort de l'autorité politique²⁸ ». Convaincus que le politique ne pourra améliorer leur vie, les subalternes s'en remettent à une éthique de la réussite exclusivement basée sur l'effort personnel. Ainsi, dans la communauté peule d'origine pastorale, l'ancienne morale de l'éleveur transhumant semble aujourd'hui faire l'objet d'une récupération par les jeunes dans un tout autre contexte. Tout comme leurs parents face aux forces extérieures et incontrôlables (*doole*, en pulaar) représentées par la brousse (*ladde*),

23. R. Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon*, op. cit., p. 20.

24. M. Fresia, *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2009. Voir la rubrique Lectures de ce numéro.

25. R. Ciavolella, *Les Peuls et l'État en Mauritanie...*, op. cit.

26. R. Ciavolella, « I fulaafé della Mauritania e i loro tentativi di integrazione allo stato », in A. Bellagamba (dir.), *Inclusi/Esclusi. Prospettive africane sulla cittadinanza*, Turin, UTET, 2009, p. 62-85.

27. Mamadou, jeune de la communauté fulaafé, entretien, août 2008.

28. Z. Ould Ahmed Salem, « La Démocratisation... », op. cit., p. 94.

les jeunes urbanisés se retrouvent seuls, confrontés à ce qu'ils appellent « la modernité » : l'argent, la ville, les impôts, l'État. Seule la force physique ou d'esprit individuelle (*sembe*) peut permettre de faire face aux nouveaux *doole*, de conjurer la faiblesse et la pauvreté (*tampere*) et donc la honte (*semtude*, littéralement la « non-force individuelle »). L'État est reconnu comme une entité bienfaisante en puissance, mais dans la réalité concrète, il n'est qu'un réceptacle de *sukuñaafse*, d'esprits qui étaient autrefois « mangeurs d'âmes » mais qui, aujourd'hui, se nourrissent de deniers publics²⁹. Loin de représenter un simple épiphénomène d'une culture intrinsèquement fataliste, ces expressions constituent bien le sens d'une solitude accrue, d'une condition de délaissement où, de l'État, on n'attend plus grand-chose.

MAURITANIE SUBALTERNE OU « MAURITANIE PROFONDE » ?

Ces considérations devraient permettre de nuancer l'idée d'une connivence totale sur les modes de fonctionnement du politique entre gouvernants et gouvernés. Les sciences politiques en particulier ont reconnu une limite à la notion gramscienne d'hégémonie en ce qu'elle laisserait entendre une adhésion totale des dominés au pouvoir³⁰. En réalité, dans son analyse historique des classes subalternes, l'intellectuel italien a souligné l'opposition de formes d'*autonomie* politiques et culturelles (des partis jusqu'aux formes politiques antagonistes non « conscientes ») aux « tentatives de subordination à l'hégémonie active du groupe dominant »³¹. La plupart des travaux scientifiques sur la Mauritanie portent sur des pratiques et des stratégies – telles que le tribalisme, les liens de dépendance statutaire, le clientélisme et les relations ville-campagne – qui ont tendance à instaurer une relation étroite entre le haut et le bas de la politique mauritanienne et, de facto, un rapport inextricable entre l'État et la société³². La corruption en particulier se prêterait facilement à l'idée de cette connivence entre le bloc hégémonique au pouvoir et les subalternes³³ : ces pratiques sont généralisées dans la société, depuis les hautes sphères jusqu'aux couches populaires ; elles articulent les relations entre l'État et la société en tant que systèmes de redistribution de ressources à cascade et de création d'affiliations clientélistes. Le célèbre *tcheb-tchib*, dont Z. Ould Ahmed Salem a particulièrement bien expliqué les mécanismes rhétoriques et pratiques, représente un langage commun de la ruse qui unit l'élite et le peuple, ce qui permet là une sorte de justification et légitimation collective³⁴. Cependant, l'existence de ce champ moral largement partagé n'empêche pas l'existence d'une distinction fondamentale entre les significations morales et politiques du *tcheb-tchib* pour les gouvernants et pour les

gouvernés : là où il représente un mode de gouvernement pour les uns, il constitue une simple tactique quotidienne de la ruse pour les autres. Tout en mettant l'élite en relation avec le peuple, les pratiques de la corruption et du clientélisme créent et récréent indéfiniment des barrières à toute ascension sociale et politique, entre l'élite et ce que l'historiographie gramscienne a appelé le « pays réel ».

Dans le contexte mauritanien, la notion de « pays réel » n'est pas sans rappeler la notion de « Mauritanie profonde » largement évoquée ces derniers mois pour identifier la société qui s'étale au-delà du « pays légal » que constitueraient l'État et les partis politiques. Cependant, cette notion est loin d'évoquer la conflictualité politique et les hiérarchies socioéconomiques sous-entendues par la notion de subalternité. Cette vision verticale du haut et du bas de la société politique mauritanienne est remplacée par une vision horizontale qui opère une distinction entre pouvoir « moderne » et pouvoir « traditionnel ». En 2008, aux États généraux de la démocratie, la junte militaire d'Aziz a invité aux assises l'ensemble des représentants politiques et administratifs institutionnels (députés, élus locaux, partis politiques) mais aussi les représentants de la « Mauritanie profonde », c'est-à-dire l'ensemble des notables « traditionnels » de l'intérieur du pays. Selon le chef de la junte, ce choix se justifiait par la nécessité de « faire représenter toutes les *wilayas* (régions administratives [nda]) dans cette rencontre et à donner l'occasion aux notables qui (en dehors des maires et des parlementaires) connaissent la situation des populations pour permettre la participation de tous les Mauritaniens à ces journées³⁵. » Tout en

29. R. Ciavolella, *Les Peuls et l'État en Mauritanie*, op. cit. 2009, p. 70-75.

30. J. C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, Yale, Yale University Press, 1992.

31. A. Gramsci, *Cahiers de prison*, op. cit., Cahier 25 (XXIII), p. 2287.

32. A. Antil, « Le chef, la famille et l'État. Mauritanie, quand démocratie rime avec tribalisation », *Politique africaine*, n° 72, décembre 1998, p. 185-193; M. Diaw, « Élections et pouvoir tribal en Mauritanie », *Politique africaine*, n° 71, octobre 1998, p. 156-163; C. Jourde, « "The President is coming to visit!" : dramas and the hijack of democratization in the islamic republic of Mauritania », *Comparative Politics*, n° 4, 2005, p. 421-440; A. W. Ould Cheikh, « La tribu dans tous ses états », *Al-Wasit*, Bulletin de l'IMRS (Institut mauritanien de recherches scientifiques), 1987, p. 89-98; E-A. Ould Saleck, *Les Haratins : le paysage politique mauritanien*, Paris, L'Harmattan, 2003; I. Sall, « Crise identitaire ou stratégie de positionnement politique en Mauritanie : le cas des Fulbe Aynabee », in A. Bourgeot (dir.), *Horizons nomades en Afrique sahélienne*, Paris, Karthala, 1999, p. 79-98; M. Villasante, *Parenté et politique en Mauritanie : essais d'anthropologie historique*, Paris, L'Harmattan, 1998.

33. G. Blundo, *Graisser la barbe. Mécanismes et logiques de la corruption en Mauritanie*, note de synthèse établie à l'intention de la Délégation de la Commission européenne en Mauritanie, 2007.

34. Z. Ould Ahmed Salem, « "Tcheb-tchib" et compagnie. Lexique de la survie et figure de la réussite en Mauritanie », *Politique africaine*, n° 82, juin 2001, p. 78-100.

35. Agence mauritanienne d'information (AMI). « Le chef de l'État reçoit les représentants de la Mauritanie des profondeurs », Nouakchott, 31 décembre 2008.

ne disposant d'aucune fonction formelle, chefs de tribus, cadres locaux des régions internes du pays et personnalités dont l'autorité est reconnue arbitrairement par le pouvoir, ont été appelés à offrir une représentation d'une Mauritanie traditionnelle, et par là « plus vraie », inaccessible aux seules institutions d'État.

L'idée que la représentativité « traditionnelle » puisse remplacer la représentativité formelle – notamment celle des partis politiques élus par le processus électoral démocratique – impose une réflexion supplémentaire sur le « tribalisme » ou sur d'autres référents identitaires de l'action politique qui semblent mettre en relation l'État et la société en Mauritanie. La vision traditionaliste offerte par le pouvoir laisse entrevoir l'idée du tribalisme comme survivance d'une réalité considérée comme prémoderne qui pourrait suppléer aux manques de représentativité des institutions politiques et déterminerait automatiquement l'adhésion de la collectivité tribale à un projet politique commun, explicité par son chef. Discours essentialiste fort classique, dira-t-on, qui, en Mauritanie comme ailleurs, vise à pallier le manque de légitimité d'un pouvoir non élu. Sauf que ce discours revêt une incontestable dimension performative : les référents identitaires qu'il véhicule constituent en effet l'un des langages possibles du politique et servent comme instrument rhétorique de mobilisation. Loin de constituer un automatisme, l'adhésion des membres des tribus aux projets politiques des hiérarchies tribales est alimentée par une affiliation clientéliste, notamment lors des élections. En particulier, chaque tribu se base sur une « association tribale », souvent créée dans la capitale, mais qui puise dans le registre de l'affiliation et de la solidarité traditionnelles. Les dirigeants de l'association sont souvent des chefs reconnus comme « traditionnels », mais ils jouent également un rôle de premier ordre au sein de l'élite politico-économique. À travers l'association, ces dirigeants ont la fonction de collecter les ressources de tous les membres de l'association-tribu et de les redistribuer³⁶. Ce système se veut une sorte de sécurité sociale communautaire visant à soutenir les membres dans la nécessité. En réalité, les associations deviennent bien souvent des structures clientélistes qui ne prodiguent qu'une aide ponctuelle aux membres des familles plus marginales – par fraction, statut, ou lieu d'origine – qu'en échange d'une fidélité électorale. Dans ce cas, la « coterie » s'assoit sur « l'apolitisme » des subalternes qui accepteraient le « sectarisme de la clientèle personnelle » en lieu et place de « l'esprit de parti ou d'État »³⁷.

Cette description d'une association tribale urbaine démontre que, au-delà du débat sur la persistance, le « réveil » ou l'invention du sentiment d'appartenance tribal (la *'asabiyya* khaldounienne)³⁸, les réseaux tribaux ont su constituer des associations inédites pour répondre aux nécessités de la politique dans un

contexte articulé autour de la présence de l'État, mettant en relation celui-ci avec l'ensemble de la population ainsi représentée. La mobilisation « tribale », efficace surtout en milieu maure, trouve son double chez les communautés négro-mauritaniennes sédentaires dans les associations de village (*wuro*) organisées à partir de la capitale, et inspire un mouvement associatif similaire chez les communautés les plus marginalisées. Celles-ci espèrent pouvoir mobiliser stratégiquement leur identité collective pour se présenter comme un groupe de pression auprès des groupes dirigeants, comme dans le cas des « associations pour le renforcement de la parenté élargie » (*fedde jokkere enDam*) en milieu peul pastoral. Cependant, par sa nature fondamentalement clientéliste, ce système ne fait que reproduire les conditions de la subalternité, même s'il permet la distribution de quelques ressources aux plus marginaux.

Si l'on reste dans le vocabulaire gramscien, ce sont justement ces pratiques de mise en relation entre l'élite et les subalternes qui créent l'imperméabilité du politique aux revendications qui peuvent émerger parmi ces derniers. De toute manière, *l'accountability* des groupes dirigeants³⁹ – qui devrait les rendre responsables devant leurs représentés – se dissout dans la mesure où les subalternes sont privés de tout contrôle sur les décisions qui pourraient influencer sur leurs vies, les rendant dépendants de la simple magnanimité des gouvernants. Dans cette situation où aucun bénéfice provenant du pouvoir n'est jamais dû mais seulement octroyé, les subalternes se trouvent face à la seule possibilité de jouer le jeu de la politique élitiste en lui assurant un semblant de légitimité : ils peuvent ainsi profiter des réseaux clientélistes qui les lient aux groupes dirigeants, mais leur dépendance entrave d'autant leur éventuelle ascension sociale et politique.

36. M. Ould N., s'autodéfinissant membre de la tribu des Oulad Nasser et « notable » dans l'association tribale afférente, Nouakchott, entretien, avril 2005.

37. A. Gramsci, *Cahiers de prison, op. cit.*, Cahier 6 (VIII), p. 815 ; Cahier 15 (II), p. 1755.

38. Les débats s'articulent essentiellement autour d'un problème de définition de la valeur à la fois politique et anthropologique de la « tribu », reproduisant dans le contexte mauritanien les vieilles diatribes scientifiques entre holisme et individualisme méthodologique. D'aucuns estiment que le « sentiment d'appartenance tribale » se reproduit comme une logique ancrée dans une société. Elle est considérée, par ces partisans d'une lecture holiste, comme un « réveil » (*reawakening*) du « sentiment tribal ». Voir M. Villasante, « From the disappearance of "Tribes" to reawakening of the tribal feeling : strategies of state among the formerly nomadic *Bidân* (arabophone) of Mauritania », in D. Chatty (dir.), *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa*, Leiden, Brill, 2005, p. 144-175. Pour d'autres, l'appartenance tribale n'est que le produit d'un choix individuel, déterminé exclusivement par une volonté instrumentale et provisoire. Voir Z. Ould Ahmed Salem, « Sur la formation des élites politiques et la mobilité sociale en Mauritanie », *Nomadic Peoples* (Cologne), vol. 2, n° 1-2, 1998 (numéro spécial : « Savoirs et pouvoirs au Sahara »), p. 253-276. Ces tenants de l'individualisme méthodologique soutiennent donc l'idée que le « tribalisme » est un phénomène tout à fait inexplicable à travers le prisme du « traditionnel ».

39. P. Chabal, *Power in Africa, op. cit.*

Dans ce contexte de marginalisation politique profonde, les nouvelles formes de mobilisation populaire les plus résistantes à la connivence avec le pouvoir semblent se constituer autour de positions radicales, surtout dans les bidonvilles ou les quartiers périphériques de la capitale Nouakchott⁴⁰. Il s'agit en particulier de mouvements contestataires chez des groupes de *harâtin*, qui s'inspirent d'une lecture égalitariste de l'islam, trop facilement présentée comme « fondamentaliste ». Ces instances se nourrissent d'une forme de *double bind* que l'élite renvoie aux marginaux : le contraste est fort entre, d'un côté, un discours politique voué au respect des valeurs religieuses, de la retenue publique et de la moralité ; et, de l'autre, des pratiques de l'élite orientées vers l'ostentation d'une richesse obtenue par la corruption et la malversation. Cela n'est qu'un exemple de l'effervescence et des expériences de politique par le bas qui s'expriment, de manière latente, sous la surface immobile du « bloc hégémonique » mauritanien et qui restent, pour le moment, largement inexplorées par les analyses scientifiques.

L'opposition s'organise également dans l'espace formel et visible de la politique mauritanienne et cela de manière parfois inédite. Le FNDD, en particulier, se présente comme une nouvelle force politique rassemblant les principaux partis de l'opposition historique à Taya, avec la remarquable exception du Rassemblement des forces démocratiques de Ould Daddah, le candidat d'opposition malheureux de toutes les élections présidentielles qui espérait pouvoir signer des accords avec la junte d'Aziz après avoir perdu les élections de 2007 face à Sidioca. Le FNDD représente une expérience nouvelle de la politique mauritanienne, revendiquant une fidélité aux acquis démocratiques de l'ère Sidioca et boycottant les élections initialement prévues pour juin 2009 au nom de la légalité constitutionnelle. Les membres de ce rassemblement ont parfois mené une politique élitiste, en participant aux reconfigurations de l'élite politico-économique, en modérant leurs propos contestataires ou se contentant de leur intellectualisme progressiste, en particulier pour ce qui est de l'opposition d'origine maoïste. Avec le report des élections au mois de juillet 2009 et l'intégration de toutes les forces, dont le FNDD, au processus électoral, la cohérence de ce front pourrait être mise à l'épreuve par la traditionnelle disponibilité de l'opposition à la cooptation par le pouvoir. Jusqu'en juin 2009, le FNDD s'est posé comme le porte-parole de la déception populaire face à la fin de l'expérience démocratique, déception à laquelle la junte a répondu par des promesses de redistribution de ressources et par des gestes charitables de l'État – et surtout d'Aziz en personne, envers les plus démunis des quartiers pauvres de la capitale⁴¹. À Nouakchott, des manifestations périodiques investissent la rue et les espaces publics, imposant au gouvernement le recours aux forces de l'ordre pour disperser les contestataires. Il s'agit

parfois de manifestation de divers groupes se réclamant du FNDD, mais aussi d'une myriade d'associations et organisation s'autoproclamant représentants de la « société civile », comme les « femmes démocratiques » dont l'affiliation à des partis intéressés au rétablissement de la « légalité démocratique » est évidente. Dans d'autres cas, certaines manifestations n'ont pas une portée politique explicite, comme en témoignent les mobilisations en faveur du peuple palestinien lors de la guerre de Gaza de décembre 2008. Mais elles font pourtant montre d'une prise de parole publique de masse qui pourrait trouver enfin expression dans la représentativité politique ou, à l'inverse, être complètement exclue par le jeu récurrent de la cooptation et du clientélisme entre élites. Comment interpréter ces mouvements et cette effervescence citoyenne ? Il est difficile, pour l'heure, d'en juger. Loin de représenter un signe de « normalisation » rapide de la démocratie mauritanienne, ces phénomènes ne sont pas moins le signe d'un processus de politisation de la société où certains ont pris goût à l'idée d'une démocratisation possible ■

Riccardo Ciavolella
Université de Milan Bicocca et de Teramo,
Centre d'études africaines, Paris

40. A. Choplin et R. Ciavolella, « Marges de la ville en marge du politique ? Logiques d'exclusion, de dépendance et d'autonomie à Nouakchott », *Autrepart*, n° 45, 2008, p. 73-89 ; A. Choplin, *Nouakchott. Capitale au carrefour de la Mauritanie et du monde*, Paris, Karthala (sous presse).

41. Le maire d'Arafat a affirmé après le passage d'Aziz dans ce quartier périphérique : « Les visites qu'effectue le président du HCE sur le terrain signifient, à plus d'un titre, la politique de rapprochement avec la population inaugurée et suivie par le chef de l'État. Elles ont déjà donné leurs fruits, notamment la baisse des prix des denrées de consommation de base, du carburant, du gaz, le tracé de nouvelles routes et bien d'autres réalisations importantes », *AMI*, novembre 2008.